Les *Evaluations finales*

BLOC 2

ÉPREUVE 1 :

LE DOSSIER DE CYCLE

Élaborer et animer un cycle de 4 séances minimum de loisir sportif en structure de stage en s'appuyant sur une trame

Dossier de stage écrit
à rendre 15 jours en amont

Entretien avec un jury de 20 minutes

ÉPREUVE 2 :

L'ANIMATION D'UNE SÉANCE

Préparer et animer une séance de 30 min d'animation de loisir sportif dans une activité de l'option auprès de 6 à 12 participants

Animation sportive de 30 minutes

Entretien avec un jury de 20 minutes

BLOC 4

ÉPREUVE 3 :

L'ACTION DE COMMUNICATION

Construire une action de communication soit pour promouvoir une activité que vous avez mise en œuvre, soit pour promouvoir une action/événement organisé par votre structure d'accueil et auquel vous avez participé

Dossier de stage écrit
à rendre 15 jours en amont

Entretien avec un jury de 20 minutes

BLOC 5

ÉPREUVE 4 :

LE PROJET PROFESSIONNEL

Construire son projet professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives.

Entretien avec un jury de 20 minutes.
Possibilité d'apporter tout type de support : CV…

Les *Evaluations finales*

1. PASSAGES DES ÉVALUATIONS

Une convocation vous sera envoyée pour chaque épreuve. Présentez-vous 15 minutes avant, muni de votre pièce d'identité. Deux évaluateurs vous accueilleront pour l'entretien.

2. COMMISSION REGIONALE

Votre dossier sera examiné en commission régionale pour vérifier sa complétude et harmoniser les résultats entre évaluateurs.

3. COMMISSION NATIONALE

Votre dossier est ensuite transmis à l'OC Sport, l'organisme certificateur, qui valide officiellement votre certification en jury national et déclenche l'édition de votre certificat (diplôme)."

4. RÉCEPTION DES DIPLÔMES

Dès réception, votre diplôme vous est envoyé par voie électronique pour vos démarches de carte professionnelle. Le format papier est à retirer sur place, ou envoyé par courrier recommandé aux frais du candidat.

5. DÉCLARATION CARTE PROFESSIONNELLE

Une fois diplômé, il vous revient de faire votre demande de carte professionnelle sur : www.declaration-educateur.sports.gouv.fr. En cas de délai prolongé, contactez votre SDJES.

ANIMATION SPORTIVE CONTRE RÉMUNÉRATION